Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 59 (1962)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués

Le samedi 10 mars 1962 à 10 heures précises
à la salle du Cercle démocratique, Café Vaudois, Lausanne, Place de la Riponne
Entrée : rue Valentin 2 (de la gare centrale : autobus Nos 1, 2 et 6)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
   a) Rapport de la fiduciaire sur l'exercice 1961.
   b) Rapport de la Commission de vérification.
   c) Budget 1962.
   d) Fixation de la cotisation pour 1963, le CC propose de la maintenir à 8 fr. 50.
   e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1962. (Béroche, Bière, Broyarde, Côte neuchâteloise, Côte vaudoise et district du lac.)
6. Modification de l'art. 13 des statuts proposée par le CC. : « Chaque section a droit à un délégué par cent membres ou fraction de cent, le président ou son remplaçant étant délégué de droit. »
7. Adoption des rapports publiés dans le journal.
8. Nominations statutaires : désignation d'un membre en remplacement de feu F. Ridoux représentant la Fédération fribourgeoise. Désignation par les Fédérations valaisanne et vaudoise de deux membres en remplacement de MM. Meunier et Gonet qui, conformément à l'art. 28 des statuts, ne sont plus rééligibles.
9. Désignation d'un président central (art. 27 des statuts).
10. Tirage au sort de la circonscription concours de ruchers 1962.
11. Proposition de la Fédération jurassienne relative à la date de l'assemblée des délégués.

Une fois l'ordre du jour épuisé, MM. Schneider et Bourquin, du Liebefeld, feront une conférence sur : « Sélection des races d'abeilles et organisation du rucher d'essai à Plagne (J.B.) ».

A 13 heures, repas au même local. Prix Fr. 8,50, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. Louis Gassmann.

Pour le comité :

Le secrétaire, P. ZIMMERMANN

Le président, P. MEUNIER

Pertes et profits au 31 décembre 1961

Dépenses :			Doit	Avoir
Assemblée des délégués			3 453.80	
Comité			3 854.20	
Gérance et loyers			1 948.40	
Fournitures de bureau et imprimés			354.30	
Impôts divers			250.60	
A.V.S. et allocations familiales			139.65	
Affranchissements, ports divers			57.20	
Téléphone			108.85	
Taxes chèques postaux			49.95	
Stations observations et pesées			465.70	
Contrôle-propagande du miel			2 785.70	
Assurance responsabilité civile			1 852.30	
Concours des ruchers			1 005.85	
Bibliothèque, achats, reliure, loyer			686.85	
Journal suisse d'apiculture			32 457.55	
Cotisat. à charge :	U.S.P.	150.—		
	F.R.S.A.	1287.50		
	F.S.S.A.	300.—		
	A.R.A.E.	20.—		
	Off. prop.	200.—	1 957.50	
Frais de garde-gérance, titres			43.94	
Subsides cours divers			600.—	
Dépenses diverses			3 267.85	
Ristourne nouveaux membres			176.—	
Recettes :				
Cotisations : 5178 membres à Fr. 7.50				38.835.—
Annonces du journal				6 781.55
Abonnements et divers				1 125.21
Intérêts des fonds propres				863.42
Subsides F.R.S.A.				350.—
Versements Assurance-vol				334.55
Ventes diverses				140.—
Recettes diverses				350.35
Recettes Contrôle du miel				754.10
Déficit d'exploitation				5 982.01
Totaux			55 516.19	55 516.19

Bilan au 31 décembre 1961

		Actif	Passif
Disponible :			
Caisse		521.39	
Chèques postaux II. 1480		2 414.45	
Banque Cantonale Vaudoise		622.20	
Crédit Foncier Vaudois		4 644.94	
Réalisable : Titres			
Obl. 3 1/4 % Conf. avril 46	10 000.—		
Obl. 3 1/2 % Ville Laus. 49	5 000.—		
Obl. 3 1/4 % C.F.V. Série 9	8 500.—		
Cert. dépôt BCV 3 1/2 % 62	10 000.—		
Cert. dépôt BCV 2 3/4 % 62	25 000.—		
C. dép. BCV 3 1/2 % 65	5 000.—		
Part. U.S.P.	300.—		
100 parts Centr. rom. Miels	5 000.—		
2 parts Comptoir Suisse	p. m.	68 800.—	
Office du miel CCP IIa. 1198		132.94	
Annonces CCP IV. 1370	129.79		
Annonces à encaisser	871.50	1 001.29	
Subside F.R.S.A.		350.—	
Immobilisé :			
Bibliothèque		1.—	
Matériel-diplômes		1 111.—	
Etiquettes-panonceaux		2 053.80	
Fonds assurance vol :			
Etat du fonds 31.12.1961			35 000.—
Transitoires passifs :			
Cotisations 1962 encaissées	5 907.50		
Abonnements 1962 encaissés	137.50		
Droits timbr.-port 1. I. 4e tr.	287.75		6 332.75
Fonds divers :			
Bertrand, Fonds de réserve	8 306.55		
Entraide	2 881.80		
Dommages	11 736.25		22 924.60
Fonds propres :			
Solde au 31.12.1960 . . .	23 377.67		
Déficit d'exploitation 61 .	5 982.01		17 395.66
Totaux		81 653.01	81 653.01

Martigny et Payerne, le 14 janvier 1962.

Le président : P. MEUNIER *Le caissier :* A. MERMINOD

Exercice 1961
Etat des fonds

Bertrand, Fonds de réserve

Solde au 31.12.1960	8 064.65	
Intérêts 1961	241.90	
Solde au 31.12.1961		8 306.55
	8 306.55	8 306.55

Entraide :

Solde au 31.12.1960	2 768.75	
Attribution 1961	30.—	
Intérêts 1961	83.05	
Solde au 31.12.1961		2 881.80
	2 881.80	2 881.80

Dommages :

Solde au 31.12.1960	11 394.40	
Intérêts 1961	341.85	
Solde au 31.12.1961		11 736.25
	11 736.25	11 736.25

Assurances, vol et déprédations :

Montant du Fonds au 31.12.1960 . .	35 000.—	
Surprimes 1961	486.—	
Intérêt 3 % de 35 000 fr.	1 050.—	
Indemnités versées		681.—
Timbre fédéral		18.70
Honoraires et débours		401.75
Part Mandataria		100.—
Virement surplus de 35.000 fr. . .		334.55
Montant du Fonds au 31.12.1961 . .		35 000.—
	36 536.—	36 536.—

Martigny et Payerne, le 14 janvier 1962.

Le président : P. MEUNIER

Le caissier : A. MERMINOD

Budget de l'exercice 1962

Dépenses :		Comptes 1961	Budget 1962
Assemblée des délégués		3 453.80	4 000.—
Comité		3 854.20	3 000.—
Gérance et loyers		1 948.40	1 775.—
Fournitures de bureau et imprimés		354.30	600.—
Impôts divers		250.60	350.—
AVS et alloc. fam.		139.65	200.—
Affranchissements, ports divers		57.20	
Téléphone		108.85	300.—
Taxes du compte de chèques		49.95	
Stations d'observation et pesées		465.70	500.—
Contrôle, propagande du miel		2 785.70	1 400.—
Assurance responsabilité civile		1 852.30	2 000.—
Concours des ruchers		1 005.85	800.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer		686.85	800.—
Journal suisse d'apiculture		32 457.55	31 000.—
Cotisat. à charge : U.S.P.	150.—		
F.R.S.A.	1 287.50		
F.S.S.A.	300.—		
A.R.A.E.	20.—		
Off. prop.	200.—	1 957.50	2 000.—
Frais de garde et gérances titres		43.94	50.—
Subsides, cours divers		600.—	1 000.—
Dépenses diverses		3 267.85	1 300.—
Ristourne, nouveaux membres		176.—	—.—
Exposition 1964 ou aide à l'apiculture		—.—	1 000.—
		55 516.19	52 075.—
Recettes :			
Cotisations, 5000 membres à Fr. 8.50		38 885.—	42 500.—
Annonces du journal		6 781.55	6 500.—
Abonnements et divers		1 125.21	800.—
Intérêts Fonds propres		863.42	800.—
Subsides F.R.S.A.		350.—	500.—
Versement Assurance « Vol »		334.55	—.—
Ventes diverses		140.—	200.—
Recettes diverses		350.35	200.—
Recettes, contrôle du miel		754.10	750.—
Déficit 1961		5 982.01	—.—
		55 516.19	52 250.—

Recettes budgétaires :	Fr.	52 250.—
Dépenses budgétaires :	Fr.	52 075.—
Bénéfice budgétaire :	Fr.	175.—

RAPPORT

de la Commission de Vérification des comptes pour l'exercice 1961

Messieurs les délégués,

En vertu du mandat conféré par l'assemblée des délégués du 11 mars 1961, ainsi que des dispositions statutaires en la matière, la commission désignée s'est réunie le 10 février 1962 pour procéder à la vérification des comptes et de la gestion de notre société pour l'exercice 1961.

Le comité central était représenté par : MM. P. Meunier, président, A. Merminod, caissier et L. Gassmann, préposé aux annonces.

MM. Meunier et Gassmann nous ont soumis tous les livres comptables, ainsi que les pièces justificatives s'y rapportant.

La séance est ouverte à 10 h. 15 par la lecture faite par M. P. Meunier du rapport déposé par la société fiduciaire Mandataria, puis la commission s'est séparée en deux groupes et a procédé à l'examen des comptes soit :

1. Le compte spécial des annonces.
2. Le compte général.

L'inventaire des biens de la S.A.R a également été examiné et la commission se plaît à reconnaître la parfaite tenue des comptes de notre société.

La commission de gestion s'est surtout bornée à examiner le déficit de l'exercice 1961 d'une somme de Fr. 5 982.01, contre un déficit budgeté à Fr. 2045.—.

Le déficit de l'exercice s'explique principalement par rapport aux comptes 1960 par :

1. Contribution à l'office de propagande du miel, Fr. 1740,65.
2. Augmentation des frais du journal, Fr. 1736,69.
3. Augmentation des frais du comité, Fr. 867,40.
4. Le reste s'explique par l'augmentation des frais d'administration, assurance et autres.

En conséquence, la commission estime qu'il serait judicieux de prévoir les mesures suivantes :

1. La modification de l'art 36 des statuts dans le sens suivant : Les sections vérificatrices au nombre de 4, sont désignées par l'«A» des « D », selon ordre alphabétique. Elles sont désignées pour deux ans, et à raison de deux par année. Chacune de ces sections nomme dans ce but un membre qualifié.

En conclusion de ce rapport, la commission remercie le comité pour la bonne gestion des avoirs de notre société et propose à MM. les délégués :

1. d'accepter les comptes de l'exercice 1961, tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner décharge des dits comptes aux organes responsables, avec remerciements au caissier pour la bonne tenue de ses comptes ;
3. de donner décharge à la commission de son mandat.

Vu le travail et le dévouement de notre comité central, nous ne doutons pas qu'il veillera à ce qu'à l'avenir notre gestion future soit équilibrée, et vu l'augmentation de notre cotisation, dès 1962, de 1 fr. par membre, que cette recette supplémentaire sera judicieusement utilisée.

Nous saisissons cette occasion pour remercier chaleureusement notre président, M. Paul Meunier et M. Auguste Gonet, vice-président, pour leurs 15 ans d'activité passées au comité central et qui vont nous quitter conformément aux statuts, avec le sentiment du devoir accompli et la reconnaissance de tous les membres de la S.A.R.

Lausanne, le 10 février 1962.

Pour les Sections de :

La Béroche : *M. Baillod.*
La Broyarde : *R. Pochon.*
Chamossaire : *E. Ryter.*
Conthey : *Ls Papilloud.*
Cossonay : *Mce Gleyre.*
Bière : *A. Romang.*

Aide à l'apiculture par la Confédération

Indépendamment de l'étude sur les races d'abeilles et sur les miellats des forêts, le programme de l'aide à l'apiculture prévoyait pour la Suisse romande, la nomination d'un conseiller apicole plus spécialement chargé de compléter l'instruction et la formation d'hommes de confiance au sein des sections ou fédérations. Le choix s'est porté sur la personne de
M. ARMAND BOURQUIN, inspecteur des ruchers, à Yverdon.

En félicitant M. Bourquin pour sa nomination, nous lui souhaitons du plaisir et plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le comité de la S.A.R.

A propos de films

A la liste des films publiée dans le No de novembre 1961, il y a lieu d'ajouter celui de M. Roger Cuendet, apiculteur, à *Baulmes.*

Les films obtenables par l'intermédiaire des ambassades à Berne, doivent être demandés environ 3-4 semaines à l'avance.

Le marché du sucre

A Genève, une conférence internationale du sucre a tenu plusieurs séances en décembre 1961. Le but recherché était de fixer les cotes d'exportation des principaux pays producteurs. La situation internationale mal équilibrée, on pense à Cuba plus spécialement, a empêché les représentants des différents pays de fixer les prix. La situation reste stationnaire et il est actuellement peu probable qu'une hausse se produise.

Au moment des achats, les sociétés et les apiculteurs ne lésineront pas sur la qualité ; ils donneront la préférence, dans la mesure du possible, à un bon sucre de canne. Nous rappelons que les offres de sucre roux à prix réduit ne sont pas à retenir, la composition de ce sucre étant nuisible à la santé de nos abeilles.

Comment prélever les échantillons d'abeilles en cas d'empoisonnement

Faute de place, il nous est impossible de reproduire un article de la Station du Liebefeld relatif à ce sujet ; il paraîtra dans le numéro d'avril, mais nos lecteurs le trouveront à la page 73 du numéro de mars 1961. *La rédaction.*

Apiculture et agriculture

Une intéressante initiative

Les signes annonciateurs du printemps se précisent de jour en jour. Si l'hiver n'a pas encore dit son dernier mot, l'on sent tout de même qu'un changement s'opère déjà dans la nature et que bientôt, comme chaque année, la vie va renaître.

Il faut recommencer, il faut donc se préparer à ce renouveau, il faut aider où l'aide est jugée nécessaire, si l'on veut obtenir le résultat escompté. L'agriculteur pense déjà à ses arbres fruitiers, à ses champs de colza ou de « snèves » qu'il faudra traiter, et l'apiculteur qui a tout mis en œuvre pour avoir de fortes et puissantes colonies au printemps est, à juste titre, inquiet sur le sort réservé à ses bataillons de butineuses.

Sans l'aide des traitements antiparasitaires, les récoltes ne sont plus assurées et sans l'aide des abeilles, elles ne le sont pas davantage. Ces deux facteurs étant nécessaires à nos exploitations agricoles, il n'y a aucune raison de tolérer que l'un de ces deux facteurs anéantisse l'autre.

L'Association pour la défense des intérêts du Jura avait prévu pour le 3 février 1962, à Delémont, une journée d'information agricole. Des deux conférences figurant au programme, l'une d'elles avait pour titre « Agriculture et Apiculture », sujet traité magistralement par M. le Dr Wille, du Liebefeld. Par sa compétence, l'orateur n'eut aucune peine à démontrer par des exemples pertinents à un auditoire de 180 personnes environ de milieux agricoles, la symbiose incontestable existant entre l'agriculture et l'apiculture. Si bon nombre d'apiculteurs font preuve de prudence lors des traitements antiparasitaires, d'autres, par contre, semblent encore ignorer les désastres qu'ils provoquent dans les ruchers d'alentour. Il y a donc encore de graves lacunes à combler, il y a des contacts à établir, des initiatives à envisager. C'est une nécessité que de se mieux connaître entre gens dont le travail s'effectue au sein d'une nature alternativement généreuse et dévastatrice.

Dans une discussion qui suivit la conférence, nos collègues du comité central, Gassmann et Broquet, furent à la hauteur de la circonstance en insistant encore sur la nécessité d'une collaboration effective face à la situation alarmante de l'apiculture suisse.

L'intelligente initiative de l'Association pour la défense des intérêts du Jura doit être retenue ; il est du devoir des milieux apicoles régionaux de travailler à l'établissement de ces contacts qui doivent faire disparaître ou tout au moins atténuer dans une notable mesure, les hécatombes de nos vaillantes butineuses à l'époque des traitements antiparasitaires.

G. Matthey.

Contrôle du miel en 1961

(Première colonne, nombre de contrôles ; deuxième colonne, poids en kilos ; troisième colonne, nombre de ruches.)

VAUD

Basse-Broye /Payerne	3	276	49
Bière	5	460	160
Cossonay	4	460	136
Gros de Vaud	1	120	22
La Côte vaudoise	5	580	119
La Menthue	2	80	15
Lausanne	7	1 255	316
Les Alpes	1	187	14
Lucens	6	552	172
Morges	1	250	50
Nyon	20	2 950	1 002
Total	55	7 170	2 055

NEUCHATEL

Côte neuchâteloise	1	125	18
Montagnes neuchâteloises	2	250	37
Val-de-Travers	3	355	74
Total	6	730	129

FRIBOURG

Abeille fribourgeoise	3	330	76
La Broyarde	18	1 339	282
Lac français	1	450	100
La Glâne	5	348	48
Marly et environs	9	748	185
Total	36	3 215	691

GENÈVE			
La Genevoise . .	1	120	50
JURA			
Ajoie et Clos du Doubs . .	11	2 840	309
Erguel-Prévôté .	1	60	36
Franches-Montagnes . .	2	1 150	40
Pied du Chasseral	1	20	8
Total . . .	15	4 070	393
VALAIS			
Conthey . . .	1	45	12
Entremont . . .	13	1 005	193
Hérens	1	100	30
Saint-Maurice .	1	160	25
Sierre.	1	80	40
Martigny . . .	5	715	113
Sion	4	262	100
Total . . .	26	2 367	513

RÉCAPITULATION			
Vaud.	55	7 170	2 055
Neuchâtel . . .	6	730	129
Fribourg . . .	36	3 215	691
Genève	1	120	50
Jura	15	4 070	393
Valais	26	2 367	513
Total . . .	139	17 672	3 831

Le chef du contrôle par intérim : J. Dietrich.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS

pour mars 1962

Février s'est montré bon prince envers nos abeilles, et malgré les furieuses rafales de vent, vous étiez tranquilles au coin du feu, à deviser ou à muser, sachant vos ruches bien amarrées et les tuiles solidement emboîtées sur les lattis du toit de votre rucher. Vous avez pu vous féliciter intimement d'avoir suivi à la lettre les conseils que vous a donnés l'auteur de ce pensum mensuel, dans ses propos à l'entrée de l'hiver.

Aujourd'hui, 18 février, les abeilles ont fait une belle sortie et déjà l'on m'annonce, de divers côtés, qu'il y a de réjouissantes et prometteuses rentrées de pollen. La vie reprend dans les ruches avec des intermittences de fièvre et de sommeil. Mars nous arrive à grands pas avec ses giboulées de papillons blancs et les apparitions brèves d'un soleil fugitif qui, souriant à travers les averses... prépare en secret le printemps.

Mais trève de poésie, un collègue chevronné m'a reproché dernièrement de lui réserver trop de place dans les conseils aux débutants ! Alors, redevenons sérieux et pratique...

Le moment est venu de nettoyer minutieusement le plancher des ruches ; on profitera pour ce petit travail d'une prochaine journée ensoleillée. C'est assez facile, si l'on sait choisir le bon moment.